



U.C.S.A._cgt

Fichage des salariés de France télévisions **L'aveu... et après ?**

Lors de la réunion du 9 septembre sur le fichage des salariés, le nouveau DRH de France télévisions a avoué l'erreur commise par la direction générale. Il reconnaît que la direction a fait un « loupé » en dissimulant le processus aux instances représentatives du personnel.

Le paradoxe est que la direction, tout en admettant que le système des fiches a été largement utilisé par les managers, prétend, quand les syndicats lui en demandent la transmission, que ce n'est pas possible puisque ces fiches n'existent pas...

En clair, ces fiches nous ont été présentées comme étant un simple outil de travail, un brouillon de pré-entretien individuel annuel. Et la direction des ressources humaines affirme qu'elle ne les a pas en main.

Pour la CGT, ce système de fichage est discriminant pour tous les salariés. Il s'agit d'un dispositif malveillant et inacceptable, qui n'a strictement rien à voir avec une revue du personnel.

Il démontre bien que derrière l'apparence et les belles paroles de l'ancienne direction générale sur le "vivre ensemble" et "l'égalité des chances" se pratiquait en coulisses une politique managériale violente et perverse.

L'ancienne DRH, présente à la réunion, assume sa part de responsabilité dans la mise en place d'un dispositif qu'elle juge parfaitement légal. Elle utilise également l'argument malhonnête selon lequel ce fichage était prévu dans l'accord égalité femmes/hommes.

Pour la CGT, s'il est utile de détecter les potentiels et de les accompagner, il n'est pas admissible que la direction se serve de façon déloyale des accords en vigueur en tentant de les dévoyer. La CGT exige que les salariés qui en font la demande puissent connaître le contenu de leurs fiches. Elle demande la mise en place d'un dispositif négocié, transparent et positif pour les salariés.

La direction de France télévisions est aujourd'hui confrontée à une crise de confiance majeure. Devant le tollé qui monte et pour tenter d'éviter des poursuites judiciaires, la direction a annoncé mettre fin à cette procédure entachée d'illégalité. Elle doit aussi donner des preuves de loyauté, condition indispensable à l'émergence d'un travail constructif. Cela passe par le dialogue social et par la refondation de la régulation sociale mise à mal par une interprétation partisane de l'accord collectif.

Paris, le 10 septembre 2015